

Nouvelles formes d'esclavage parmi les Chinois récemment arrivés en France

Cet article a pour objectif de mettre en valeur certains témoignages sur la situation des Chinois nouvellement arrivés en France (depuis moins de quatre ans), sans statut juridique, et de faire la lumière sur une zone extrêmement sensible du parcours migratoire : le voyage entre la Chine et le pays de destination (dont on sait depuis Douvres qu'il peut s'apparenter à du transport de chair humaine), et la période de remboursement de la dette durant laquelle le migrant, dans certains cas, peut travailler dans des conditions s'apparentant aux nouvelles formes d'esclavage.

En 2003, un département de l'Onu, le Bureau international du travail (BIT) initie une mission de terrain sur les nouvelles formes contemporaines d'esclavage. L'idée est novatrice puisque l'étude ne se portera pas vers un pays en voie de développement, mais à notre porte, en France : à Paris et dans sa proche banlieue. Pour un sujet aussi vaste, le thème est circonscrit aux migrants chinois. Estimés entre 170 000 et 200 000⁽²⁾, ils forment, en France, la plus importante population chinoise⁽³⁾ d'Europe. (Si cet article est constitué à partir de plusieurs matériaux bruts recueillis au cours de la mission, il ne reflète cependant en rien la position du BIT et il est encore moins un extrait du rapport final.)

En France et en Chine, les Chinois sont surreprésentés dans certaines niches économiques telles que le textile, la restauration et la maroquinerie. Dans ces secteurs, la non-application de la loi quant aux conditions de recrutement et de travail de la main d'œuvre s'est transformée en pratique courante.

L'autre tenant de ce marché du travail échappant partiellement au respect de la législation est lié aux conditions d'arrivée de ces migrants. En effet, ce qui fonde la vulnérabilité et la présence de ces travailleurs dans ces secteurs de l'économie informelle est lié à leur statut juridique de clandestin. Venus de manière illégale, il leur est impossible d'obtenir une carte de séjour une fois dans le pays de destination. De plus, leurs parcours se déroulent parfois dans des situations contraires à la dignité humaine : violences, pressions physiques et psychologiques, séquestration peuvent advenir lors de leur transport, les transformant en victimes de trafic humain.

Sur ces deux volets (formes extrêmes d'exploitation par le travail et transport de marchandise humaine), nous apporterons plusieurs témoignages choisis parmi cinquante-neuf entretiens semi-directifs et concer-

par **Gao Yun**,
BIT, Genève (Suisse)
et **Véronique Poisson**,
docteur en sciences
sociales, EHESS

D'après une enquête
menée par le département
SPL⁽¹⁾ du Bureau
international du travail (BIT)

1)- *Special Action
Programme Combat
Forced Labour.*

2)- D'après l'analyse,
par Emmanuel Ma Mung,
du recensement de 1999,
incluant 91 197 étrangers
ressortissants du Cambodge,
du Laos, du Viêt Nam
et de la république populaire
de Chine et 138 967 Français
par acquisition.
Ces données n'incluent
pas les personnes venues
irrégulièrement, que
les services de la préfecture
évaluent entre 30 et 50 000.

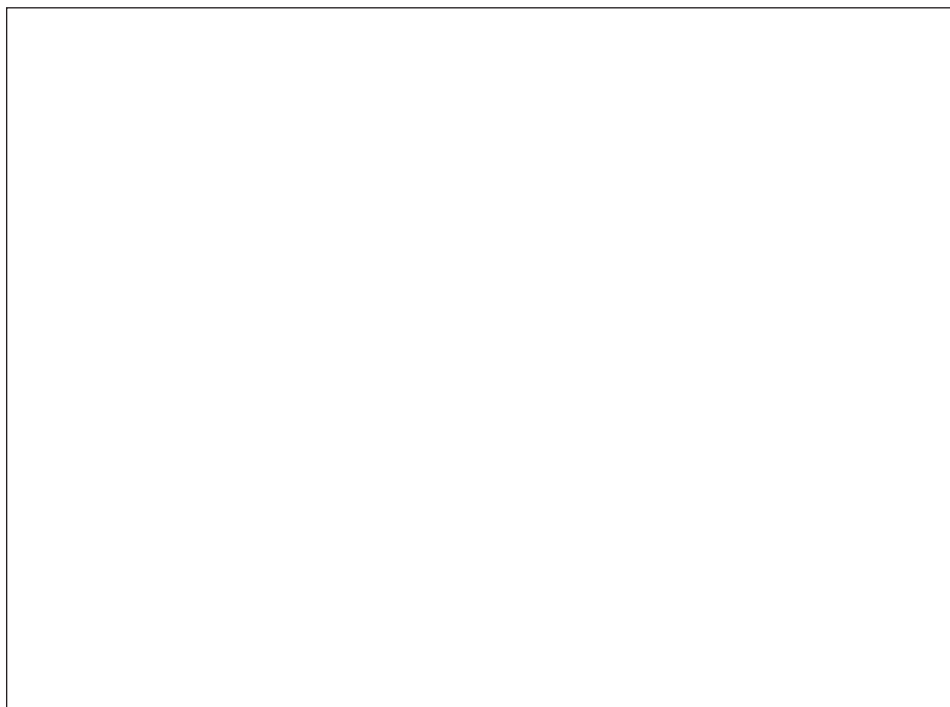
3)- Par le terme
"Chinois", nous désignons
toute personne ayant des
ascendants directs chinois.
Cette définition inclut les
Chinois (ou "*ethnic chinese*",
comme le précise Emmanuel
Ma Mung) qui ont vécu
dans le Sud-Est asiatique.

nant différents foyers migratoires : les plus largement représentés sont les groupes des Zhejiang, des Dongbei et des Fujian. En dehors de la volonté de représenter la diversité des origines géographiques, dix études de cas ont été sélectionnées en fonction des critères de définition du BIT du travail forcé et de la vulnérabilité. Outre le statut juridique d'illégal et l'endettement, sont à prendre en compte également la confiscation de papiers d'identité, les violences physiques et morales, la peur de l'expulsion, les atteintes aux libertés de mouvements, les conditions de travail contraires à la dignité humaine, les salaires retenus ou impayés, l'ignorance des droits et des dispositifs d'assistance, les difficultés linguistiques, etc.

Notons également qu'en commençant l'enquête nous ne savions pas si nous allions trouver des situations répondant aux différentes formes extrêmes de l'exploitation (avec les critères tels que nous venons de les préciser). Nous ne savions pas non plus si trois mois allaient suffire pour élaborer des relations de confiance qui permettraient aux victimes de se livrer et de parler des moments les plus douloureux de leurs parcours. Seul le recours à des relais privilégiés, comme des associations, des collectifs ou des personnes ressources, a permis de recueillir des témoignages en confiance.

En trois mois, sur les cinquante-six entretiens informels réalisés principalement à Belleville, une quinzaine relevait des formes d'esclavage contemporain. Nous avons donc constaté que cette situation n'était pas ténue mais flagrante.

Les Chinois sont surreprésentés dans certaines niches économiques, telles que le textile, la restauration et la maroquinerie.



© D.R.

La loi du silence

Du côté de la société d'accueil, le silence est le plus souvent perçu comme un repli communautaire et un trait culturel des Chinois. *“Ils ne font pas de bruit”, “ils sont travailleurs”, “ils règlent tout entre eux”, “ils sont discrets”,* entend-t-on le plus souvent. Cette attitude, dans le cadre précis de notre étude, couvre les premières années de la vie du migrant en France. Pendant cette période, le migrant rembourse sa dette dans un “sas communautaire”⁽⁴⁾ indispensable, car, ne parlant pas le français, n'ayant pas de titre de séjour, sa seule possibilité est de travailler auprès de compatriotes qui sont dans les secteurs informels de l'économie.

Cette invisibilité – qui est l'objet même de notre étude – agirait comme un voile permettant de masquer la réalité : le travail des moins de 18 ans, y compris des

enfants, la prostitution, le trafic humain, les conditions de travail contraires à la dignité humaine. Cependant, les témoignages qui suivent montrent que la loi du silence est un des maillons huilés d'une organisation. Elle se structure autour de la menace, la vulnérabilité, la clandestinité, les pressions physiques et psychologiques, autant de ficelles à tirer pour les détracteurs des migrants (les employeurs et les passeurs). Force est, d'ailleurs, de constater que, pour le courant migratoire centenaire du Zhejiang, seules les dernières vagues migratoires font l'objet d'une attention et d'une visibilité médiatique. Les deuxième, troisième voire quatrième générations de ce groupe régional ne se revendiquent ni ne se sentent appartenir à une communauté : elles souhaitent, au contraire, se départir d'un ensemble de présupposés liés aux dernières vagues et qui concernent les sans-papiers, d'un ensemble de pratiques illégales en provenance de la campagne chinoise dont elles se sentent éloignés à plein d'égards. Ce vide historique dans notre mémoire, l'oubli que l'histoire des migrations entre la Chine et la France est centenaire, composée de vagues migratoires de foyers géographiques très différents, est aussi une des raisons qui nous laisse croire que l'on peut regrouper ensemble une personne née en France, ses grands-parents venus dans les années trente, les *boat people*, les deuxième et troisième générations, etc. Cette position est identique chez les Chinois originaires du Sud-Est asiatique, venus dans les années quatre-vingt et que l'on a nommé les *“boat people”*, qui pour la plupart n'ont jamais mis les pieds en Chine tout en connaissant cependant la langue de leurs ancêtres. D'ailleurs, il a suffi de lire la presse entre septembre et décembre 2004 pour avoir une illustration de ces diversités régionales qui composent les Chinois de France. En effet, à la découverte de plusieurs tonnes de nourritures avariées cen-

Leur niveau de vulnérabilité se définit par leur nonaccès aux dispositifs de droit commun, du fait de leur absence de statut juridique.

4)- La fonction du “sas communautaire” est communément décrite dans l'histoire des migrations (quelle que soit l'origine régionale du migrant), elle n'est absolument pas propre aux Chinois.

5)- Suite à un reportage diffusé sur France 2 dans l'émission "Envoyé spécial", le 16 septembre 2004, sur les dysfonctionnements des chaînes de froid et la non-application des normes sanitaires de la nourriture dans certains magasins chinois, la presse a relayé un ensemble d'articles qui auraient eu une incidence immédiate sur le taux de fréquentation des restaurants chinois en France.

6)- Il est à noter que, lors des rencontres avec les institutions concernées par l'esclavage moderne, à plusieurs reprises, la situation des Pakistanais et des Thaïlandais a été soulevée dans les emplois saisonniers.

sées alimenter des restaurants chinois⁽⁵⁾, plusieurs représentants d'associations chinoises et de particuliers ont pris la parole pour clamer bien fort qu'il ne s'agissait pas "d'eux" mais "des autres".

Notre objet d'observation, lui, est ciblé puisqu'il concerne des personnes non-francophones arrivées depuis moins de quatre ans en France, originaires de Chine populaire⁽⁶⁾ et dont le niveau de vulnérabilité se définit par leur non-accès aux dispositifs de droit commun, du fait de leur absence de statut juridique.

Qui émigre ? Et dans quelles conditions ?

Trois situations qui, à chaque fois, concernent plusieurs membres d'une même famille, viendront illustrer les grandes étapes de ce parcours migratoire. Dans chacune des situations, le migrant possédait un pécule considérable pour partir et avait, par ailleurs, le privilège de connaître des réseaux lui permettant de se rendre à l'étranger. Cette enquête, confortant ainsi la plupart des travaux sur les migrations, démontre que ce ne sont pas les plus démunis qui quittent le pays.

Cependant, l'ensemble de ces migrants arrivés en France avait comme point commun de ne pas pouvoir compter sur leurs proches : soit ils n'en avaient pas, soit ces derniers se retrouvaient dans la même situation, ou bien encore ils ne pouvaient se permettre sur le plan légal de soutenir des sans-papiers (surtout en les faisant travailler). Et, comme le précisera M. Xia, au sujet de sa famille proche à Paris, son cousin, un commerçant aisé, se refuse d'employer des sans-papiers. Monsieur Xia ne souhaite pas non plus trop l'impliquer dans ses difficultés du moment. De temps en temps, quand la famille n'a plus de nourriture, ils sont invités chez le cousin qui, à l'occasion, donne un peu d'argent. Avec le statut illégal de M. Xia, son cousin ne peut faire plus.

Les migrants nouvellement arrivés sont donc obligés de compter sur leurs propres forces une fois en France : ils travaillent à domicile, dans la confection, pour des patrons qui ne prennent pas le risque d'avoir dans leur atelier une main-d'œuvre illégale, ils font de la vente au porte à porte et ils se prostituent (après avoir essayé de travailler comme nourrice et dans un atelier de confection). Notons que les personnes que nous avons rencontrées pendant l'enquête et qui ont souhaité témoigner étaient issues de milieu de classe moyenne et supérieure en Chine. Pour ces personnes en particulier, la perte de leur statut social vient se rajouter aux conditions de vie extrêmement difficiles qu'elles subissent. Loin d'être représentatives de l'ensemble des migrants, qui ne sont pas tous issus de ce milieu social, elles illustrent l'extrême dureté des conditions de vie en France, encore plus mal vécues quand s'y ajoute un déclassement social.

Premier exemple : monsieur Xia et sa famille. Monsieur Xia vient de la ville de Rui'an (située à trente kilomètres de Wenzhou). Sa

femme et son fils de 23 ans sont originaires de la banlieue de Wenzhou (dans la province du Zhejiang). Ils sont caractéristiques de l'ensemble des personnes qui émigrent dans la région de Wenzhou. Relativement aisé, monsieur Xia parvient, avec ses fonds propres et l'aide de sa famille ou des amis, à réunir une somme importante qui correspond à plusieurs années d'économie sur un salaire moyen. Dans son cas, il s'agit de 100 % de fonds propres, ce qui est rare. Il a vendu un immeuble de cinq étages de plus de 1 200 mètres carrés et il ne lui reste plus qu'une vieille maison, précise-t-il.

Cadre dans une entreprise du Nord de la Chine qui a fermé, il revient à l'âge de 50 ans, dans sa ville natale, sans qualification particulière et sans réseau de connaissances sur place. Il décide de se rendre à l'étranger en 1998 avec sa femme et son fils aîné pour faire fortune (le fils cadet est entré à l'université). Son fils qui ne viendra pas par la même voie que lui en Europe aura à rembourser partiellement auprès de son père la somme payée pour le trajet.

Deuxième exemple : monsieur et madame Tao. Monsieur Tao est, comme sa femme, originaire du district de Qingtian et diplômé d'une université chinoise. Qingtian est à soixante kilomètres du port de Wenzhou dans la province du Zhejiang. Monsieur travaillait dans une banque, il décrit sa situation là-bas comme bonne. Monsieur et madame Tao sont arrivés en Bulgarie en 1998, avec un visa attribué aux personnes qui investissaient dans le pays. Ils ont investi 270 000 yuans, soit 27 000 euros, (dont 40 000 yuans, soit 4 000 euros, pour les formalités administratives concernant deux personnes) dans une entreprise d'import/export de produits alimentaires.

Cependant leur affaire a périclité, en particulier à cause des taxes qui leur étaient régulièrement réclamées et qui se sont transformées les derniers mois en racket organisé de la part des autorités policières bulgares. Madame Tao explique que deux policiers ont, un jour, débarqué dans le magasin en exigeant qu'on leur donne des marchandises. Madame Tao était seule, son mari était sorti. Les policiers, face à sa résistance, ont mis le magasin à sac et ont emporté plusieurs dizaines de paquets de café. Suite aux nombreuses menaces policières, ils sont allés porter plainte à l'ambassade de Chine en Bulgarie qui a répondu *"qu'il fallait prendre son mal en patience"*. Monsieur et madame Tao ont décidé de se rendre en France et, ainsi, ils ont dû alourdir leur dette : à celle des 270 000 yuans de départ s'est ajoutée celle des 15 000 yuans, soit 1 500 euros, pour le voyage à deux de la Bulgarie à la France. Le taux d'intérêt des sommes variant entre 10 % et 30 %, madame Tao indique que le montant journalier de leur intérêt s'élevait à 150 euros.

Troisième exemple : il s'agit de deux sœurs originaires du Dongbei (ex-Mandchourie). La première quitta son unité de travail lorsque celle-ci fut liquidée, quinze ans auparavant. Elle n'a jamais eu de pension. Dans les grandes villes, il est possible de toucher une pension équivalente au

7)- Un euro équivaut à environ dix yuans.

minimum vital alors que, dans les petites villes comme Tieling, ceci n'est pas pris en compte par le gouvernement local. L'entreprise de son mari a aussi fermé, il y a six ans, et celui-ci travaille comme porteur dans les rues pour gagner un peu d'argent (300 à 400 yuans, soit 30 à 40 euros⁽⁷⁾ par mois). Ils ont un fils de 15 ans scolarisé au lycée. Cette première sœur est venue en France alors qu'elle avait obtenu un visa de courte durée pour une mission commerciale, délivré pour les Pays-Bas. Elle a payé plus de 60 000 yuans, soit 6 000 euros, à l'agence de

voyage pour obtenir ce visa. Elle a vendu sa propre maison en plus de la maison de sa mère au prix total de 45 000 yuans, soit 4 500 euros. Le reste – soit 13 000 yuans (1 300 euros) – a été emprunté à sa sœur. La famille n'avait plus d'hébergement. Son mari a déménagé chez sa mère et leur fils a été laissé chez sa tante.

L'ampleur du montant de la dette – financière et morale⁽⁸⁾ – est le fait notoire de ces parcours. En 2003, les

tarifs de voyage pour les gens de Wenzhou varient entre 12 000 et 18 000 euros pour l'Europe. Il faut ajouter de 10 000 à 12 000 euros pour l'Angleterre, alors que ce tarif triple pour les États-Unis. Rares sont les situations où l'apport extérieur pour financer le trajet est de 100 %. Celui-ci est très variable, mais semble être en moyenne de moins de 50 %. Autour de cette dette s'inscrit une spécificité de la migration chinoise par rapport à d'autres courants migratoires : le surendettement contraindrait les nouveaux arrivants à rester "*entre eux*" pour optimiser les conditions de remboursement. Cette forme de servage communautaire n'aurait rien de culturel, mais serait propre aux conditions économiques et juridiques de l'émigration que nous détaillons présentement.

Loin d'être représentatives de l'ensemble des migrants, qui ne sont pas tous issus de ce milieu social, ces personnes illustrent l'extrême dureté des conditions de vie en France, encore plus mal vécues quand s'y ajoute un déclassé social.

8)- Dans le cas du fils Xia, il s'agit d'une dette morale vis-à-vis de son père qui lui a payé le voyage et qu'il devra rembourser d'une manière ou d'une autre au moins partiellement.

Les conditions du passage de Chine en Europe

La première étape du parcours migratoire est le trajet pour se rendre dans le pays de destination. La plupart des candidats à l'émigration rencontrent un recruteur/passeur par le biais de recommandations d'amis ou de la famille. Dans d'autres cas, les candidats sont recrutés par des affichettes collées sur les cabines téléphoniques près des lycées ou dans les gargotes des quartiers populaires de Wenzhou. Parfois, des préparations et des entraînements sont nécessaires (dans le cas où le migrant voyage avec un passeport d'un autre pays) : l'apprentissage de quelques mots japonais ou coréens, les cheveux teints pour s'adapter aux passeports japonais et coréens falsifiés, costume, cravate et montre de marque pour se déguiser en hommes d'affaires.

Le prix du voyage comprend tout : le logement, les habits, le transport. Cependant, lorsqu'il y a des "embouteillages" et des imprévus retardant l'arrivée de plusieurs semaines, voire plusieurs mois, le passeur peut alors solliciter un supplément.

Il y a trois types de trajet qui se distinguent par leur niveau de dangerosité et donc de cherté. Le premier trajet est la voie directe grâce à un visa de touriste ou de commerce (l'arrivée se fait par vol direct). Étant le plus sûr, c'est ce type de trajet qui coûte le plus cher.

La voie "parachute" est ensuite la méthode la plus courante. Elle consiste à sortir de Chine avec un vrai passeport muni de sa propre photo et éventuellement de fausses cartes de séjour ou d'un passeport de l'espace Schengen. L'entrée en France peut alors se faire en possession de papiers. Cette méthode inclut aussi également la possibilité de sortir de Chine avec un vrai passeport et sa propre photo, un visa de transit pour la France et, pour destination finale, un pays africain le plus souvent.

La dernière, appelée "*pa shan*" (littéralement "escalader la montagne"), est la plus dangereuse. Cette voie terrestre est d'une grande complexité et peut s'échelonner sur plusieurs mois : on y prend le train, la voiture, le bateau, la charrette, on marche, etc. Elle est souvent combinée avec la voie d'eau (*Shui lu*), où certains peuvent mourir en contractant des maladies, en se noyant ou en étant asphyxiés.

De la prestation de service au trafic humain

La frontière qui sépare la prestation de service du trafic humain est une combinaison de paramètres dont les principaux sont le degré de familiarité du candidat à l'émigration avec le passeur, la route prise (qui engage un niveau de risque particulier) et enfin les violences et les pressions subies pendant le trajet. Au moment du départ, le migrant n'a pas les moyens de savoir vraiment dans quelle voie il s'engage.

D'après les témoignages recueillis, le passage entre la Chine et la France se divise en trois catégories.

La première est décrite comme une prestation de service certes chère, mais dont le coût est justifié par la prise de risque que prennent les passeurs et par l'ampleur des pots-de-vin à verser sur la route. Dans ce cas de figure, les femmes qui ont des rapports sexuels avec un passeur sont considérées comme volontaires afin d'obtenir un traitement de faveur. Les passeurs qui ont réalisé de "belles prestations" sont connus et respectés.

La deuxième catégorie de passage se fait par l'intermédiaire d'une agence qui utilise un réseau de relations afin d'obtenir un visa (souvent une agence intermédiaire). Dans le cas des gens du Nord, ils ont *in situ* ce genre d'agences. Pour les gens du Zhejiang, elles sont interdites. Cependant, ils peuvent y recourir en cachant leur origine régionale (en

utilisant un faux passeport). Si le montant est de 120 000 yuans, soit 12 000 euros, pour les gens du Zhejiang, alors qu'il est de 50 à 70 % moins cher pour les locaux, il y a abus. Le prix du service rendu est exorbitant et disproportionné par rapport à sa nature, précisent les témoins.

Le troisième type de voyage concerne ceux qui ont été transportés comme une marchandise : ils ont été violentés, ils ont risqué leur vie à plusieurs moments, certains des compagnons de route sont morts sur le chemin. Ce sont les passeurs des réseaux locaux, "hors contrôle" de l'organisateur de départ, qui en sont les auteurs.

Ce genre d'histoires est largement colporté dans les villages d'émigration et dans les diasporas, au point de devenir des composantes de la mémoire collective des migrants du Zhejiang.

Voici, sous la forme d'un tableau, la répartition et l'emploi des sommes que le candidat à l'émigration déboursa selon le trajet emprunté.

Il est à souligner qu'aucun des migrants que nous avons rencontrés n'a essayé de faire une demande de visa auprès des services consulaires français de Chine.

En effet, l'autorisation de délivrance des passeports aux particuliers est récente en Chine ; les différents services consulaires français en Chine délivrent de plus en plus de visas de courte durée pour des missions commerciales, des visas touristiques (on a entendu parler récemment du marché important que représentait le tourisme chinois en Europe). Mais, quand les ressortissants sont originaires de la région de Wenzhou un refus systématique leur est opposé. Leur seule issue pour rejoindre l'Europe est de passer entre les mains d'intermédiaires : des agences (le plus souvent des passeurs déguisés) et les passeurs eux-mêmes.

Le passage complet par la voie terrestre "pa shan"

Ventilation des frais de passage	Montant
1. Recruteur local à Wenzhou et dans la région.	10 000 yuans (1 000 euros)
2. Le premier pas : avec l'aide d'une agence de voyage pour passer un poste frontalier de la Chine avec un visa de touriste de courte durée, facile à obtenir, pour des pays voisins (comme la Corée, le Viêtnam, Hong Kong).	1 000-5 000 yuans (100-500 euros)
3. Passeurs locaux : au moins passer par 4 pays, 20 000 yuans par pays pour des passeurs locaux (comprenant la nourriture, l'hébergement, le transport, l'engagement d'un guide ou d'un interprète, la corruption d'un fonctionnaire local, etc.). L'ensemble est à multiplier par le nombre de pays traversés.	80 000 yuans (8 000 euros)
Le reste pour le passeur.	3 000 à 3 400 euros

Le vol direct avec visa de touriste ou commerçant

Ventilation des frais de passage	Montant
1. Obtention d'une lettre d'invitation venant d'une entreprise étrangère.	500 euros
2. Passeport et carte d'identité.	15 000 yuans (1 500 euros)
3. Laissez-passer d'un douanier.	15 000 yuans (1 500 euros)
4. Frais de voyage payés à l'agence de voyage : - frais de voyage pour 10 jours en tant que touriste - frais 'supplémentaires'	40 000 yuans (4 000 euros) - Frais de voyage normal de 10 jours 30 000 yuans (3 000 euros) - Frais 'supplémentaires' 10 000 yuans (1 000 euros)
5. Billet d'avion.	6 000 yuans (600 euros)
6. Accueil à l'aéroport.	1 000 euros
Le reste pour le passeur.	3 500 à 4 000 euros

Des conditions extrêmes de travail liées à la servitude pour dettes

La deuxième étape du parcours migratoire, quel que soit le trajet que l'on a utilisé, est le remboursement de la dette qui nécessite de commencer à travailler dès l'arrivée dans le pays de destination.

Dans la plupart des situations rencontrées, les migrants disent ne pas connaître le lieu de leur travail avant leur départ de Chine. *A fortiori*, il n'y a pas de lien entre le passeur et l'employeur.

La période du remboursement de la dette, calculée sur la base d'un salaire gagné en France, s'élèverait entre trois et dix ans (bien qu'il s'agisse d'un salaire brisé comparé avec le salaire standard français). Si le migrant était renvoyé en Chine pour gagner un salaire moyen chinois de 46 à 61 euros par mois, la période de remboursement serait plus longue que la durée de vie du travailleur !

Toutes les personnes expulsées en Chine que nous avons rencontrées sont revenues en France quelques mois après leur départ forcé. Une fois en France, indiquent-elles, les besoins en main-d'œuvre permettent d'absorber la demande des nouveaux arrivants, elles notent cependant une difficulté croissante depuis 2002, en particulier du fait que les employeurs veulent de moins en moins prendre de risque en employant une main-d'œuvre ne disposant pas d'une autorisation de travail. Depuis

L'atelier de confection en Italie

“Une fois parvenu en Europe, je suis resté en Italie, à Milan et au Prato, entre 2000 et 2001, précise le fils Xia. J’ai travaillé dans la confection pendant deux mois pour un salaire de 305 euros par mois. Un ami que j’ai connu pendant la route m’a présenté à un patron. C’était un atelier d’une dizaine de personnes. Je faisais cinq repas par jour pour les gens de l’atelier. En plus, je devais m’occuper de tout en dehors de la confection : balayer le sol, couper les fils, emballer et ranger les vêtements et les livrer. Les autres travaillaient vingt-quatre heures sans arrêt alors que je travaillais vingt-six à vingt-sept heures et dormais deux à quatre heures par jour. Ceux qui travaillaient dans la confection avaient un rythme journalier de seize à dix-huit heures ; souvent, ils commençaient l’après-midi à 14 heures et finissaient le lendemain matin à 7 heures afin de mieux échapper aux contrôles de police. Quand il y avait une commande, par exemple mille pièces à effectuer en quatre jours, le travail était réparti entre chacun. Nous n’avions pas de choix, la seule manière d’arriver était de travailler sans interruption. Tout le monde dormait et mangeait dans l’atelier. En Italie, les contrôles policiers n’étaient pas nombreux. En deux ans, la police n’est venue contrôler qu’une fois et en plus, nous avions été prévenus. Donc, tout le monde a quitté l’atelier pour deux semaines. Quand la police est partie, nous sommes revenus.”

Il est plus facile d’obtenir une carte de séjour en Italie. Ces dernières années, il y a eu une régularisation tous les trois ans. *“Il faut juste un peu de patience.”*

► La vie de vendeurs ambulants en France

“Les premiers mois de mon arrivée en France, indique Monsieur Tao, j’ai travaillé dans une sandwicherie. Je préparais des sandwiches et des paninis. Le patron était de Qingtian⁽⁹⁾, la femme du Yunnan⁽¹⁰⁾. Je gagnais 153 euros par mois et j’étais logé et nourri gratuitement chez mon employeur. Ma femme m’a rejointe en avion, quatre mois après. Elle était enceinte de sept mois. Je n’ai pas pu continuer à travailler dans cet endroit, car les employeurs ne pouvaient pas héberger mon épouse et le bébé qui allait naître. Le patron nous a aidés pour l’hôpital. J’ai fait alors de la vente ambulante d’habits, de lunettes et de briquets, etc. En deux ans, nous avons changé cinq fois de logement. Le dernier coûte 153 euros par mois. Il fait dix mètres carrés et se trouve au quatrième étage. La fenêtre de la pièce est cassée et il n’y a pas de chauffage. Quand l’enfant est né, je n’avais pas assez d’argent pour payer les bibérons. Ma femme a retrouvé une camarade de classe à Paris, auprès de laquelle elle a emprunté de l’argent pour nourrir l’enfant. Puis, elle aussi a décidé de faire de la vente à la sauvette. Ma femme a contracté la tuberculose, il a fallu payer un médecin chinois – 20 euros à chaque séance – pour finalement obtenir l’aide médicale gratuite. Elle a obtenu un titre temporaire de séjour de trois mois renouvelable (sans autorisation de travail) pour lui permettre de soigner sa maladie. J’ai obtenu aussi un titre temporaire de séjour pour aider ma femme dans sa maladie mais sans autorisation de travail. Avec ce travail, nous craignons à chaque moment d’être expulsés de France. Je me suis fait attaquer de nombreuses fois par des bandes d’Arabes et d’Africains qui m’ont battu et volé de la marchandise. À présent, je distingue les Africains d’Afrique noire, du Maghreb, des Martiniquais et des Guadeloupéens. Ce sont les Marocains de la seconde génération les plus violents. J’ai été contrôlé par la police qui m’a saisi ma marchandise. Depuis septembre 2003, les contrôles policiers sont partout : à Paris, dans le 93, dans tous les quartiers où il serait intéressant de faire ce petit commerce. Cela devient très difficile aussi car les Pakistanais sont également sur ce marché-là et créent de la concurrence. J’arriverais à gagner 500 euros par mois sans les contrôles et la concurrence, maintenant je me fais de 300 à 400 euros. Par mois, nous dépensons 1 000 euros. Ma femme fait de la vente à la sauvette avec son enfant dans les bras.”

9)- District situé dans la province du Zhejiang à soixante kilomètres de la ville portuaire de Wenzhou.

10)- La province méridionale du Yunnan est limitrophe avec le Viêt Nam.

que la Chine est rentrée dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ouvrir une usine en Chine est plus rentable que d'avoir son affaire en diaspora, soulignent des entrepreneurs chinois résidant en Europe.

Enfin, notons que cette enquête s'est déroulée dans un contexte institutionnel particulier, marqué depuis un an par la recrudescence de contrôle de papiers dans les rues et le démantèlement d'ateliers de confection avec, de surcroît, un ralentissement de la consommation influant directement sur l'économie souterraine dans les domaines de la maroquinerie et de la confection. La fermeture des ateliers s'est accélérée et les formes de travail précaire se sont accrues (vente au porte à porte, travail à domicile, travail dans des maisons de banlieue éloignée, travail de nuit dans des caves). En dix ans, le gain mensuel dans ces secteurs de l'économie informelle a diminué de 60 %.


D'ailleurs – faut-il le voir comme une cause directe – les Dongbei et les Zhejiang arrivent de moins en moins en France ? Cette situation est, sans doute, amplifiée par les contrôles aux frontières de l'espace Schengen à l'égard des ressortissants chinois et par les démantèlements des ateliers clandestins. L'ouverture du tourisme aux Chinois en Europe, depuis le milieu de l'année 2004, a également activé ce contrôle de l'immigration clandestine.

En analysant la situation des migrants du Zhejiang en France, M. Xia distingue trois groupes :

- ceux qui sont arrivés dans la première moitié du XX^e siècle. Ils sont prospères, intégrés et ont une situation stable ;
- ceux qui sont arrivés au début des années quatre-vingt et qui ont pu bénéficier d'un climat économique et se développer considérablement ; ce sont actuellement les personnes qui ont le mieux réussi ;
- et enfin des gens, comme lui, qui sont arrivés trop tard, à la fin des années quatre-vingt-dix ; car les temps où l'on faisait fortune sont révolus.

Dans les trois situations décrites, deux concernent la France et la dernière l'Italie. Elles sont représentatives, à plusieurs titres, de la situation qui touche ces derniers temps les Chinois nouvellement arrivés : le manque et la précarisation du travail ; les conditions de travail en Italie, décrites comme plus difficiles, le sont ou le deviennent également en France ; la résurgence et le développement de formes nouvelles de travail forcé en diaspora.

Le montant élevé de la dette (entre 60 000 et 160 000 yuans, soit entre 6 000 et 16 000 euros), comparé à d'autres groupes d'immigrés, expliquerait le "repli communautaire" des Chinois dans les premières années de leur arrivée en France. L'importance de l'économie souterraine, quant à elle, favoriserait l'émergence de formes modernes

 *Ceux qui ont immigré à la fin des années quatre-vingt-dix sont arrivés trop tard, car les temps où l'on faisait fortune sont révolus.*

d'esclavage. Les Chinois en situation irrégulière représenteraient une cible particulière lorsqu'ils sont surendettés, contraints alors à une servitude pour dettes morales et financières. Leur manque de relais avec des personnes francophones et leur manque de statut juridique en France les empêcheraient de dénoncer et de lever le voile sur leurs conditions de vie tout en les obligeant à rester dans le "sas communautaire".

Lorsque ces migrants souhaitent faire des démarches auprès d'administrations françaises – et c'est alors souvent dans des situations d'urgence : pour l'hôpital, le logement, le tribunal, etc. –, ils font appel à des relais chinois payants puisqu'ils ne savent pas, pour la plupart, que ces démarches relèvent de dispositifs de droit commun et qu'il peut

La prostitution, témoignage des deux sœurs du Dongbei

"Je vis à Paris depuis deux ans, raconte une des sœurs du Dongbei. En arrivant, j'ai trouvé un travail de nounou dans une famille de Wenzhou qui a deux enfants. Je me levais à cinq heures du matin et je me couchais à minuit, six jours par semaine, pour un salaire de 610 euros par mois. Je suis tombée dans le coma pendant mon travail et j'ai été hospitalisée en urgence. Je suis restée alitée deux mois et quand je suis sortie de l'hôpital, la famille ne voulait plus m'engager.

J'ai trouvé un autre travail dans la confection. L'atelier était tenu par un patron de Wenzhou. Nous étions plusieurs clandestins. Il nous cachait dans son garage qu'il avait transformé en atelier. C'était l'hiver et le garage n'était pas équipé de chauffage, il faisait très froid. Mon travail principal consistait à coudre des boutons sur des vêtements. Comme je devais appuyer avec force pour les fixer sur la machine dix-huit heures par jour, l'articulation de mon bras droit s'est complètement déformée.

Un jour, j'ai eu très mal au ventre pendant le travail. Le patron m'a demandé de partir sur-le-champ. Avant d'arriver à mon domicile, je suis tombée dans le coma en pleine rue. J'ai été de nouveau hospitalisée et opérée. J'ai eu plusieurs infections suite à mon opération. J'ai dû être hospitalisée trois fois de suite pour une nécrose de mon intestin grêle. Les médecins m'ont trouvé une autre maladie à la tête et m'ont prescrit un traitement thrombotique de longue durée. Dans ce contexte, j'ai pu obtenir une carte de séjour de maladie. Entre temps, une amie originaire de Tieling, comme moi, m'a présentée à un monsieur français de 60 ans. J'ai emménagé chez lui. Je lui fais le ménage et les courses. Il me nourrit, me loge et parfois me donne un peu d'argent de poche, de 60 à 70 euros par mois. J'ai envoyé 1 070 euros à ma famille depuis que je suis en France ; cela ne suffit pas pour rembourser ma dette."

"L'entreprise de papeterie où je travaillais a fermé depuis plus de dix ans, explique la deuxième sœur du Dongbei. J'ai pu retrouver en Chine un travail dans un hôtel qui, peu de temps après, a aussi fait faillite. Comme ma sœur, je n'ai pas eu d'indemnités. J'habitais avec mon fils chez ma mère et ne voyais mon ex-mari que pour me disputer. J'ai décidé de m'éloigner de tout cela. Je suis allée en France. Avant de quitter la Chine, chaque fois que ma sœur me téléphonait, je lui demandais si la France était bien et si elle pouvait gagner 1 000 à 2 000 mille yuans (soit 100 à 200 euros) par mois ; elle répondait par l'affirmative. Pour moi, c'était déjà une raison suffisante pour partir, même si elle avait essayé de me dissuader à cause des conditions de travail. J'ai emprunté à ma famille et à mes amis de quoi me payer le voyage qui s'élevait à 60 000 yuans, soit 6 000 euros.

exister des services gratuits d'interprétariat dans certaines institutions et associations.

L'enquête du BIT démontre qu'avant d'être culturel, le fonctionnement communautaire relèverait d'un processus économique, au cœur duquel s'imbriqueraient clandestinité et surendettement, contraignant les nouveaux arrivants à rembourser pendant leurs premières années en France. L'appartenance à une communauté (ou à un "sas communautaire") ne serait non pas le signe d'un choix (qui peut sous-entendre une intégration ratée) mais le signe d'une servitude pour dettes.

Côté société française, les formes de pression existent aussi sur les migrants : être en situation irrégulière est un délit passible d'un an de prison d'après la législation française. L'article 2 de la procédure

Ma sœur est venue me chercher à l'aéroport. La première phrase qu'elle m'a dite a été : 'Tu ne sais pas comment la vie est dure ici, je ne peux pas raconter toute la vérité à la famille sinon elle s'inquiéterait pour moi. J'ai essayé de te persuader de ne pas venir, mais tu ne m'as pas écoutée.' Ma sœur m'a ensuite expliqué que les femmes de Dongbei en France gagnaient de l'argent en se prostituant. Elle m'a demandé de choisir entre 'Xia Hai' (devenir prostituée) et nourrice. J'ai choisi le second. La famille originaire de Wenzhou avait deux enfants dont un qui était mongolien. La maîtresse de maison ne me laissait jamais un moment de repos. Mon salaire mensuel était de 500 euros. Quatre mois plus tard, je n'en pouvais plus, j'ai appelé ma sœur. Et j'ai décidé de me mettre à 'Xia Hai'.

Au début, une dame venant de la même région m'a accompagnée tous les jours pendant un mois pour m'apprendre des choses dans ce milieu. J'ai eu beaucoup de mal à distinguer les gens dont il fallait que je me méfie. Il m'arrive souvent que les clients partent sans payer. Certains essaient même de me voler de l'argent, ma carte de métro ou mon portable. Pour une relation, je prends 20 à 30 euros. Je travaille à République. Je vais soit au domicile des clients soit à l'hôtel. Il n'est pas rare que je passe une nuit blanche sans avoir un client. Aller au domicile des clients, c'est le plus risqué. Une fois, je me suis rendue en banlieue, le client a refusé de me payer et j'ai dû rentrer à pied à Paris, en pleine nuit, en marchant pendant trois heures. Une autre fois, je me suis retrouvée en pleurs chez un client, je n'en pouvais plus. Il m'a donné 30 euros et il est parti sans rien faire.

Le monsieur avec qui j'habite maintenant est un ancien client, il est Français d'origine turque. Il est venu trois fois me voir et m'a ensuite proposé d'habiter chez lui. J'ai accepté. J'ai pu économiser 100 euros de logement par mois et avoir une protection surtout envers les hommes chinois qui nous demandent de l'argent quand on fait le trottoir. Ils appellent cela des 'frais de protection'. Quand on leur dit qu'on habite chez un Français, ils se méfient. Chez lui, je fais le ménage et je partage avec lui les frais. Je continue de travailler comme prostituée pendant la journée et je rentre vers 19 heures. Je gagne beaucoup moins, mais il ne veut pas que je travaille la nuit. J'espère pouvoir me marier avec lui. J'ai tellement peur de la police. Pour moi, obtenir des papiers en me mariant est devenue une obsession. J'ai trois copines qui se prostituent à République et qui ont été arrêtées par la police ; chacune a dû dépenser 1 000 euros de frais d'avocat pour sortir de prison."

11)- Article 40, alinéa 2
de la procédure pénale :
*“Toute autorité constituée,
tout officier public
ou fonctionnaire qui
dans l'exercice de
ses fonctions acquiert
la connaissance d'un crime
ou d'un délit est tenu
d'en donner avis
sans délai au procureur
de la République
et de transmettre à
ce magistrat tous
les renseignements,
procès-verbaux et actes
qui y sont relatifs.”*

pénale stipule que tout officier public ou fonctionnaire qui constate un délit doit aller en informer le procureur⁽¹¹⁾. Les immigrants illégaux qui doivent aller à la poste, se marier, se scolariser, etc. sont exposés, sans cesse, à la délation et à l'interpellation.

Comme le souligne Emmanuel Terray, anthropologue, spécialiste des sociétés africaines esclavagistes, dans les nouvelles formes d'esclavage contemporain, le maître est multiforme. Ainsi la relation de dépendance est d'autant plus omnipotente qu'elle est impalpable et inscrite dans le corps social.

La prise en considération d'un statut de victime pour la personne victime d'un passeur ou de son patron, suite à des conditions de travail non conformes à la dignité humaine, autrement dit d'existence de formes d'esclavage moderne dans nos sociétés, n'est pas encore présente dans les esprits. Avant d'être un homme exploité, le migrant rentré illégalement est coupable d'être clandestin aux yeux de la plupart. Cependant, depuis la promulgation de la loi du 18 mars 2003, en France, un statut de victime est reconnu aux personnes qui ont été transportées, abusées ou exploitées. De plus, alors que la traite ne concernait que l'exploitation sexuelle, l'ensemble des formes de travail forcé organisées par réseaux est rentré dans le champ pénal : le trafic de main-d'œuvre, la servitude pour dettes, les conditions de travail sordides, etc. L'arsenal législatif français est, comme le précisent les experts, conséquent, mais ses déclinaisons opérationnelles ne sont pas suffisantes. Si le terme “travail clandestin” a disparu du code du travail pour être remplacé par “travail dissimulé”, afin de dissocier immigration illégale et travail “au noir”, dans la pratique l'assimilation est constante entre travail clandestin et immigrés clandestins. Pourtant l'Ocriest (Office central de répression contre l'immigration illégale et des étrangers sans titre) et les renseignements généraux (RG) sont d'accord sur un point : *“Tous ces gens-là ne sont pas des délinquants, ce sont des travailleurs. . . Ils nous le disent : Nous, on n'est pas là pour voler, on tue personne, on est là pour travailler.”*

Dans l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est stipulé que *“toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays”*. Des millions de travailleurs migrants constituent des entités sociales dans les pays accueillants et en y formant même des pans structurels de l'économie (comme dans la confection), mais ces personnes sont cependant déniées dans leurs fonctions d'entités économiques utilitaires et tout bonnement niées sur le plan humain. Dans un tel contexte, ces personnes n'existent pas au regard de la législation nationale et des dispositifs de droit commun.

Environ 174 millions de personnes résident dans un pays autre que leur pays natal. Participant au phénomène de la mondialisation, le nombre des travailleurs migrants ne cesse d'augmenter. La convention sur les travailleurs migrants a été adoptée par les Nations unies en 1990 et ratifiée par une vingtaine de pays. Cette convention témoigne

d'un consensus international quant à la nécessité de protéger les droits des migrants (quel que soit leur statut juridique), néanmoins aucun des principaux pays d'accueil des migrants – comme la France – n'a encore ratifié cette convention. ◀

Récit de voyage

Il n'est pas rare que les candidats à l'émigration négocient avant leur départ une voie directe, ou "parachute", et que finalement, ils se retrouvent à emprunter la voie terrestre. C'est le cas du fils de monsieur Xia, dont le témoignage est d'ailleurs très précis comparé à d'autres, et notamment les jeunes, qui ne savent même pas par quels pays ils sont passés, du fait de la complexité et du nombre des allers et retours au cours du trajet. De plus, comme souvent, arrivés à destination, leur passeport est confisqué par le passeur et ils ne peuvent donc pas consulter les visas qui ont été tamponnés.

"Je suis arrivé en Europe en 1999, raconte le fils Xia⁽¹²⁾. Le premier contact avec mon passeur s'est effectué par l'intermédiaire d'un ami en septembre 1998. Celui-ci a promis que le voyage se ferait en avion du Cambodge. Il s'est occupé de la partie chinoise de la route : il s'est d'abord rendu à Nanning et de Nanning à Fangcheng (deux villes situées dans la province méridionale du Guangxi). J'avais sur moi 100 dollars (100 euros) et 500 yuans (50 euros). À Fangcheng, le passeur est parti avec les 100 dollars et ma carte d'identité en promettant de me les rendre. Le passeur nous a laissé 4 dollars (4 euros) à Fangcheng, sur la plage, où se trouvait un radeau avec un moteur. Là sont d'abord partis quatre femmes et trois hommes dont je faisais partie. Dans l'école de la petite ville de Fangcheng, chacun avait laissé tous ses bagages, à chacun il ne restait qu'un pantalon, une chemise et l'argent. La traversée en radeau a duré quatre heures. Tout le monde était en position allongée et quand nous sommes arrivés de l'autre côté de la rive, c'était le Viêt Nam. Nous avons attendu, allongés, tout près de la rive pendant deux heures que la marée recule et que nous puissions avancer à pied sur la plage. Un petit bus est arrivé avec quatre Vietnamiens et une Vietnamienne qui, elle seule, parlait le chinois. Ces gens-là ont pris nos manteaux, nos sacs et nos bijoux, ils ont pris tout ce qu'ils ont vu. Nous avons été, ensuite, conduits chez quelqu'un pour dormir : en pleine nuit, quelqu'un est venu nous chercher les uns après les autres en moto. Sur les sept personnes, quatre sont restées et n'ont pas pu partir, j'en faisais partie. Il a fallu attendre le lendemain soir. Une vieille femme nous a apporté des habits vietnamiens : des pantoufles, une coiffe pour les femmes. Je suis parti le premier, mais au bout de quelques minutes, aux abords d'un pont, le chauffeur de la moto m'a précipité sous le pont en me forçant à rester à moitié dans l'eau. Des voitures sont passées. Une heure s'est écoulée, la moto est revenue me prendre. Le chauffeur m'a demandé de l'argent. J'ai répondu que je n'en avais pas. Il m'a frappé de plus en plus fort jusqu'à ce que j'en donne. Les 500 yuans (50 euros) qui me restaient étaient cachés dans différentes parties de mon corps. J'en ai cédé 100 (10 euros) à cet homme. Il m'a conduit dans la montagne. Les femmes étaient là. Parti le premier, j'étais le dernier arrivé. Avec une machette, un lit en feuilles a été improvisé. Le Vietnamien nous a donné deux litres d'eau et des biscuits. Et nous avons dormi. Ensuite, nous avons pris un bus local. Nous sommes arrivés chez quelqu'un où nous avons bien mangé. De nouveau, des motos nous ont transportés, en direction de Saïgon cette fois-ci. Nous sommes arrivés chez une femme où nous sommes passés un par un dans des toilettes pour être déshabillés et fouillés. J'avais eu le temps de cacher de l'argent sous l'armoire. La personne qui fouillait a voulu découper ma ceinture pour vérifier s'il n'y avait pas d'argent. J'ai crié et ils me l'ont rendue. Ensuite, nous avons pris un bus à Saïgon pour nous rendre à Hanoi, le trajet a duré quarante-huit heures. À Hanoi, nous avons été transférés dans une villa où nous avons pu prendre une douche. De nouveau à moto, nous nous sommes rendus dans des montagnes couvertes de rizières inondées. En pleine nuit, nous avons enlevé nos chaussures pour marcher au bord des champs. Heureusement, puisque c'était la fête de la lune, il faisait clair. Plusieurs fois, les femmes ont glissé et ont été frappées. Après quatre heures de marche, nous sommes arrivés à la frontière

12)- Cette synthèse du parcours a été effectuée après deux entretiens au cours desquels des notes ont été prises par les enquêteurs.

cambodgienne. Nous avons aperçu des gyrophares et entendu des tirs au loin. Nous avons avancé, accroupis dans l'eau, puis sommes montés sur un radeau ; nous étions couverts de feuilles et de moustiques. Ici, il y avait partout des militaires. Ils nous ont accompagnés dans une voiture Honda. Nous sommes arrivés dans un grand bâtiment où se trouvaient des dizaines de domestiques. Nous avons changé de vêtements, et pris une douche. Il y avait beaucoup d'autres habits qui avaient, sans doute, appartenu à des personnes en transit comme nous. Les domestiques ont lavé nos vêtements pour nous les redonner le lendemain. Un responsable a demandé que chaque femme change ses vêtements dans sa chambre. Il y avait une femme plus jeune, malade, et deux autres de plus de 30 ans. Les deux plus âgées ont refusé de se déshabiller devant le chef. La plus jeune, la plus jolie, est rentrée dans la chambre. J'étais dans le couloir à ce moment-là. Au bout de trente minutes, j'ai entendu la fille pleurer. J'ai frappé à la porte, elle a continué à pleurer, j'ai insisté et je suis entré. Elle était assise par terre, les vêtements ouverts, le chef était sorti par une autre porte. Sur le lit, il y avait son arme et sur la table de chevet des liasses de dollars. Quand j'ai vu les billets, je suis vite sorti en amenant la fille.

Nous sommes montés dans une jeep japonaise, accompagnés par des militaires armés, les femmes sont allées derrière, moi j'ai été emballé dans un manteau et mis sous les pieds des militaires. Il faisait très chaud en cette période de septembre, mes mains et mes pieds étaient complètement paralysés. Nous sommes arrivés deux à trois heures plus tard à Phnom Penh. Là, nous avons rencontré un autre groupe de Chinois qui voulait aller aux États-Unis. Un homme originaire de Wenzhou est venu le chercher. Cet homme possédait un bâtiment à trois étages où le passeur payait quatre dollars pour que nous mangions et dormions. L'endroit ressemblait à une cage à canards ; d'ailleurs dans le pays, les locaux appelaient 'canards' les immigrants illégaux. Deux étages étaient réservés à l'hébergement. Dans chaque chambre, il y avait une dizaine de personnes. Cent personnes environ étaient là en transit. À l'extérieur se trouvait un puits où les hommes se lavaient ; pour les femmes, il y avait un seau dans la chambre. Les gens dormaient sur des nattes, l'endroit était infesté de moustiques. Le portail du bâtiment était fermé à clé et gardé par des gardiens cambodgiens, le mur qui ceinturait le bâtiment était d'une hauteur de deux mètres. Il y avait des gens qui attendaient pour se rendre aux États-Unis, en Angleterre, etc. Certains étaient là depuis plus de neuf mois. Le passeur tâchait de trouver des passeports qui correspondaient à nos destinations et à nos profils (âge et sexe). J'avais dû attendre longtemps car il était difficile de trouver le passeport d'un jeune. En quatre mois, je suis sorti deux fois pour faire des photos pour le passeport. Je me suis rendu compte que j'avais eu de la chance en écoutant des gens raconter des trajets plus difficiles que ce que j'avais vécu. Par exemple, la traversée à pied, pendant trois jours, de la montagne de sangsues au Viêt Nam. Les tensions étaient grandes entre les gens, particulièrement entre les gens du Fujian et les gens de Wenzhou. La patronne m'a demandé de faire de l'ordre dans 'le poulailler' en m'occupant de la distribution de nourriture et en faisant quelques travaux. Au bout de trois semaines, j'ai refusé de continuer de peur que la femme me garde. J'ai vu aussi des gens qui voulaient fuir et qui ont été rattrapés et battus par les passeurs."

Au départ, le père du fils Xia était d'accord pour payer 125 000 yuans (12 500 euros) pour les frais de voyage. Puisqu'il a été bloqué pendant quatre mois au Cambodge, le passeur a demandé 10 000 yuans (1 000 euros) de plus pour les frais supplémentaires. "Sinon, il allait me laisser en route. Mon père a été obligé d'accepter."